



La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop ... d'un naturel invitant !

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Montréal, le vendredi 27 décembre 2013

L'INJONCTION PROVISOIRE EST ACCORDÉE POUR LE MONT-KAAIKOP

La juge Hélène LeBel de la Cour Supérieure du Québec a accueilli favorablement aujourd'hui la requête de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. La Cour ordonne aux Scieries Crête et Carrière « de ne pas entreprendre quelque coupe de bois dans la zone connue sous l'identification géologique 61-51, particulièrement le Chantier Legault, [à] Sainte-Lucie. » La cour ordonne également aux parties « de préparer leur dossier en vue d'une audition le 8 janvier 2014, à défaut d'entente entre les parties. »

Pour Sainte-Lucie et la Coalition, cette décision est une première étape en vue d'obtenir le report des coupes pour une période minimale d'un an, pour permettre aux parties de fournir la caractérisation complète du mont Kaaikop et de ses alentours. La Coalition rappelle que le ministère des Ressources naturelles est en défaut sur plusieurs obligations de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ne rencontre pas non plus ses obligations de la Loi sur le développement durable.

La Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides souhaite créer une aire protégée avec le mont Kaaikop et ses environs, conformément au projet déposé en avril 2013.

Pour joindre la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

Par courriel : kaaikop@live.ca

Par téléphone :

| | |
|-------------------------|--|
| 819-774-0910 | Claude Alexandre Carpentier, porte-parole La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop |
| 819-326-3198 | Serge Chénier, maire Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides |
| 819-326-4069, poste 226 | Cloée La Rocque, directrice générale Base de plein air L'Interval |